

Rapport d'activité

EPTB 
Vienne

Établissement Public
Territorial de Bassin



Sommaire

Le bassin de la Vienne	4
Missions	6
Stratégie d'adaptation au changement climatique	8
Les SAGE en action	10
Prévention des inondations	20
Territoires engagés (CT)	24
Gestion des étangs	27
L'EPTB Vienne	29
Communication et publication	30



L'année 2024 aura été marquée par une forte mobilisation des acteurs de l'eau dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des quatre Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne. Cette participation active reflète l'intérêt porté à la gestion de la ressource en eau, mais également le sens des responsabilités des acteurs face à la nécessité d'adapter les activités et l'aménagement du territoire à la hauteur des défis soulevés par le dérèglement climatique. Dans cet exercice grandeur nature de gouvernance de l'eau, plus de 1500 contributions, débattues en Commission Locale de l'Eau (CLE), ont enrichi la stratégie et le contenu des SAGE. La méthode appliquée a permis d'assurer la traçabilité des contributions pour lesquelles l'opérationnalité et la plus-value ont été recherchées.

En lien avec ce travail, les résultats des études « Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) » supervisées par l'établissement et associées à chaque SAGE constituent un apport de connaissance fondamental pour reconsidérer les modalités de gestion quantitative sur le bassin de la Vienne. La gestion structurelle définie dans le cadre de ces études permettra ainsi, sur une base objectivée, de mieux anticiper les fluctuations hydrologiques.

Cette année coïncide également avec l'engagement des premiers projets du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vienne Clain 2023-2029. Plusieurs actions ont été engagées dans les domaines de la réduction de la vulnérabilité des bâtiments, de la gestion des ruissellements ou encore de la sensibilisation des habitants au risque d'inondation à travers une large offre de service proposée aux communes les plus exposées.

Enfin, parmi les événements survenus en 2024, il serait difficile d'éluder les dégradations commises par des syndicalistes agricoles sur des locaux de l'EPTB Vienne ainsi que les intimidations subies par des élus et le personnel de l'établissement. Face à ces débordements que je condamne avec la plus grande fermeté, je tiens à renouveler mon soutien aux collègues élus visés et à l'équipe de l'EPTB Vienne.

La ressource en eau est un bien commun au cœur du développement et de l'attractivité des territoires. Notre mission est d'agir au service de l'intérêt général dans l'écoute et la concertation. Soyez assurés de notre détermination à poursuivre notre action en faveur d'une gestion responsable et raisonnée de cette ressource.

Jérémie GODET
Le Président

Le bassin de la Vienne



UN BASSIN VERSANT AUX RESSOURCES EN EAU CONTRASTÉES

Le bassin de la Vienne s'étend sur plus de 21 000 km², depuis les contreforts nord-occidentaux du Massif central jusqu'au Val de Loire. Il concerne les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, et huit départements : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Indre et Indre-et-Loire.

Ce territoire bénéficie d'un maillage dense de cours d'eau et d'étangs, donnant l'image d'une ressource en eau abondante. Toutefois, cette disponibilité est contrastée selon les zones :

- En amont, le socle granitique imperméable limite le stockage d'eau souterraine.
- En aval, les nappes phréatiques sont plus développées, mais font l'objet de prélèvements soutenus pour les besoins humains.

DES USAGES DIVERSIFIÉS ET SIGNIFICATIFS

Chaque année, **environ 270 millions de m³ d'eau** sont prélevés sur le bassin de la Vienne. Ces volumes se répartissent de la façon suivante :

Industrie

137 millions de m³
dont 104 millions destinés
au refroidissement
de la centrale
nucléaire de Civaux

Eau potable

76 millions de m³



Agriculture

61 millions de m³

À ces usages s'ajoute une surévaporation estimée à **71 millions de m³** par an, liée à la présence de nombreux plans d'eau.

UNE RESSOURCE AU CŒUR DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

L'eau constitue un bien essentiel pour le territoire. Elle alimente des milieux aquatiques variés, supports de biodiversité, et conditionne de nombreuses activités humaines. La gestion de cette ressource, à la fois abondante et sous pression selon les contextes locaux ou génératrice de risques d'inondation pour les populations, représente un enjeu majeur pour l'aménagement, la résilience et le développement durable du bassin de la Vienne.

Le bassin de la Vienne en quelques chiffres :



21 157
km²



17 000 km

de cours d'eau
principaux



1 028 600

habitants



2

régions

8

départements



826

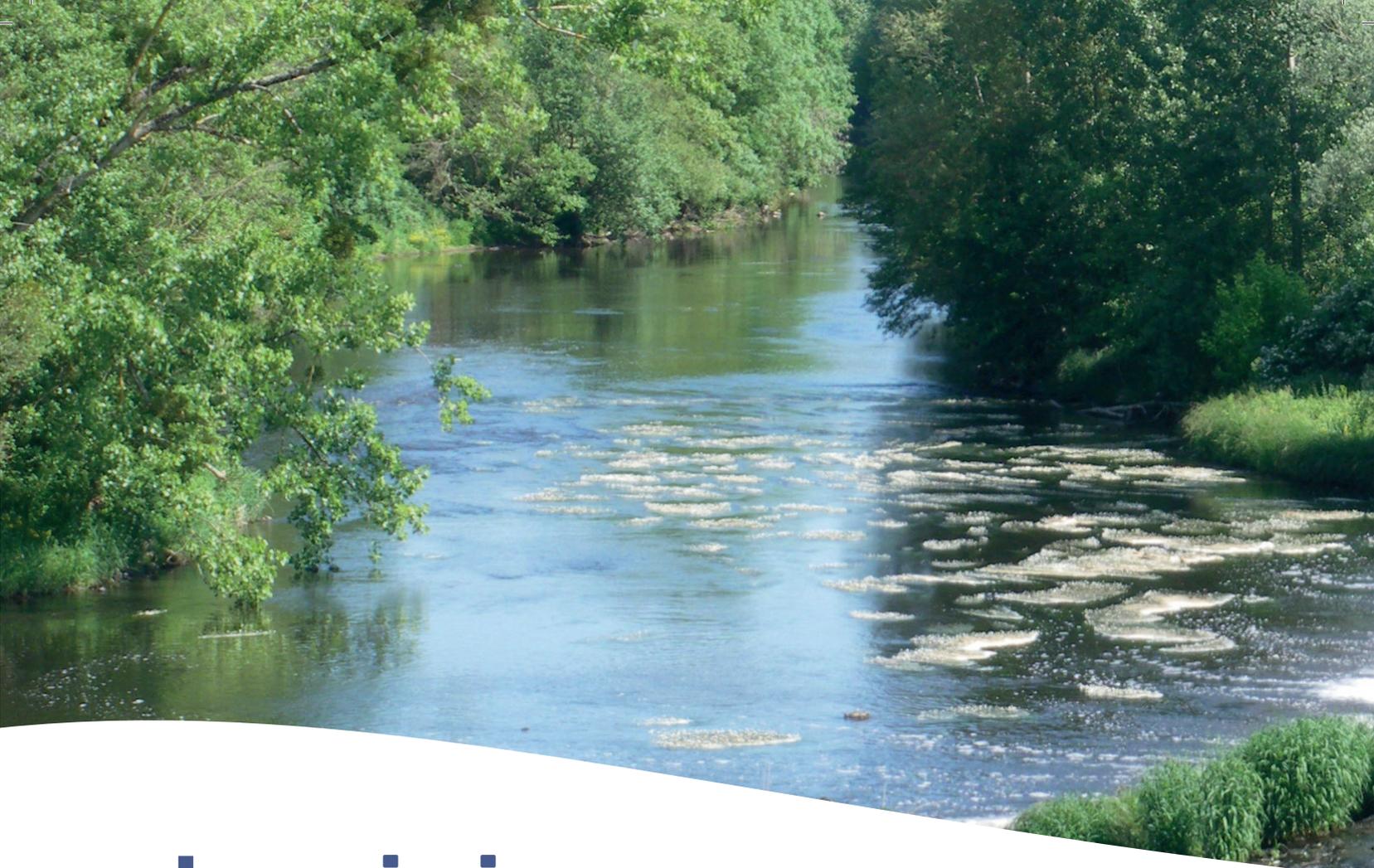
communes

Guéret

Creuse

Aubusson

Corrèze



Les missions de l'EPTB Vienne



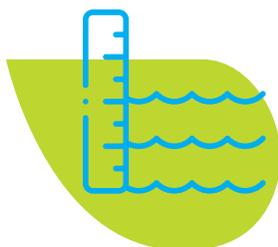
ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Acquisition de connaissances, notamment dans le cadre de la réalisation d'études prospectives pour évaluer les effets du dérèglement climatique sur la ressource en eau
- Vulgarisation et partage de la connaissance
- Mise en œuvre directe ou accompagnement des acteurs locaux dans la réalisation d'actions d'adaptation au dérèglement climatique centrées sur la sobriété et le déploiement de solutions fondées sur la nature



PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Coordination et mise en œuvre de stratégies et de programmes d'actions en faveur de la prévention des risques d'inondation
- Appui aux structures GEMAPI dans la définition de leur stratégie d'intervention en matière de prévention des inondations
- Sensibilisation et préparation de la population au risque d'inondation



PLANIFICATION DE LA GESTION DE L'EAU

- Animation des 4 SAGE du bassin de la Vienne
- Organisation de la concertation des différentes catégories d'acteurs dans le cadre d'instances de gouvernance de l'eau
- Contribution à la définition et à la mise en œuvre d'une gestion équilibrée et au partage de la ressource en eau



RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Coordination et participation à la mise en œuvre de programmes d'actions relatifs à la restauration des milieux aquatiques et à la préservation des zones humides
- Proposition d'un service d'appui auprès des propriétaires d'étangs pour limiter les impacts de ces aménagements sur les cours d'eau
- Conception et supervision d'un mécanisme de compensation pour rétablir la continuité écologique au niveau des cours d'eau

Stratégie d'adaptation au changement climatique

Les effets du changement climatique sur le bassin de la Vienne sont tangibles. Les données climatiques montrent une tendance nette au réchauffement, illustrée par la concentration des dix années les plus chaudes dans la période récente. Cette évolution se traduit par une baisse significative des débits d'étiage : jusqu'à -25 % sur l'amont du bassin au cours des 30 dernières années, avec des projections atteignant -50 % à l'horizon 2050.

Pour répondre à ces enjeux, l'EPTB Vienne déploie depuis 2018 une stratégie d'adaptation structurée en trois axes complémentaires :

- **L'acquisition et la diffusion de la connaissance,**
- **Le partage de la ressource entre usages,**
- **La mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation.**

Dans ce cadre, l'établissement est engagé dans plusieurs programmes européens (LIFE, Horizon Europe) qui favorisent les transferts d'expériences et de savoir-faire entre territoires.



Axe 1

ACQUÉRIR ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE

Afin d'accompagner les collectivités dans la compréhension des enjeux climatiques à l'échelle locale, l'EPTB Vienne a publié en 2024 un guide dédié à l'adaptation au changement climatique. Destiné aux communes et intercommunalités, ce document propose une synthèse vulgarisée de l'étude prospective menée sur l'évolution du climat et ses conséquences sur la ressource en eau dans le bassin de la Vienne. L'objectif est de permettre à chaque acteur local de mesurer les transformations en cours et d'identifier les leviers d'action disponibles.

Le guide s'organise autour de fiches pratiques, structurées par champ de compétence : urbanisme, gestion de l'eau potable et de l'assainissement, GEMAPI (Gestion des milieux

aquatiques et prévention des inondations), aménagement urbain. Chaque fiche met en avant des solutions d'adaptation mobilisables à court et moyen terme, notamment en matière de sobriété, de réutilisation de l'eau ou encore de désimperméabilisation des sols. Réalisé avec le concours de la Communauté de communes de Charente Limousine, le guide a été imprimé à 1 300 exemplaires. Il a fait l'objet de plusieurs présentations lors d'événements régionaux, dont les Assises de l'eau en Corrèze.

En complément, l'EPTB a organisé un séminaire « Eau et changement climatique » le 27 mai, centré sur les retours d'expérience et la valorisation d'initiatives locales engagées sur le bassin de la Vienne.



Axe 2

ORGANISER LE PARTAGE DE LA RESSOURCE

Dans un contexte de pression croissante sur la ressource en eau, les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) ont pour objectif d'évaluer la disponibilité actuelle et future de la ressource, en intégrant les prélèvements, les rejets, ainsi que les effets du changement climatique.

Ces études permettent de définir une gestion structurée de la ressource, fondée sur la détermination des volumes prélevables et leur répartition entre les différents usages

(alimentation en eau potable, usages industriels, irrigation). Elles visent à garantir un équilibre entre les besoins humains et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

L'élaboration des études HMUC s'appuie sur un travail étroit avec les Commissions locales de l'eau (CLE), qui assurent les arbitrages nécessaires à la répartition des volumes. Cette concertation garantit une appropriation locale des résultats et une mise en cohérence avec les objectifs des SAGE.



Les effets du changement climatique sont déjà visibles, rendant essentielle l'adaptation de nos territoires.

Sonia Siauve



Axe 3

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES D'ADAPTATION

L'EPTB Vienne accompagne les collectivités du bassin dans la mise en œuvre de solutions opérationnelles pour renforcer leur résilience face au changement climatique. En 2024, deux démarches complémentaires ont été poursuivies : **la sobriété de l'usage de l'eau et le projet NATALIE.**

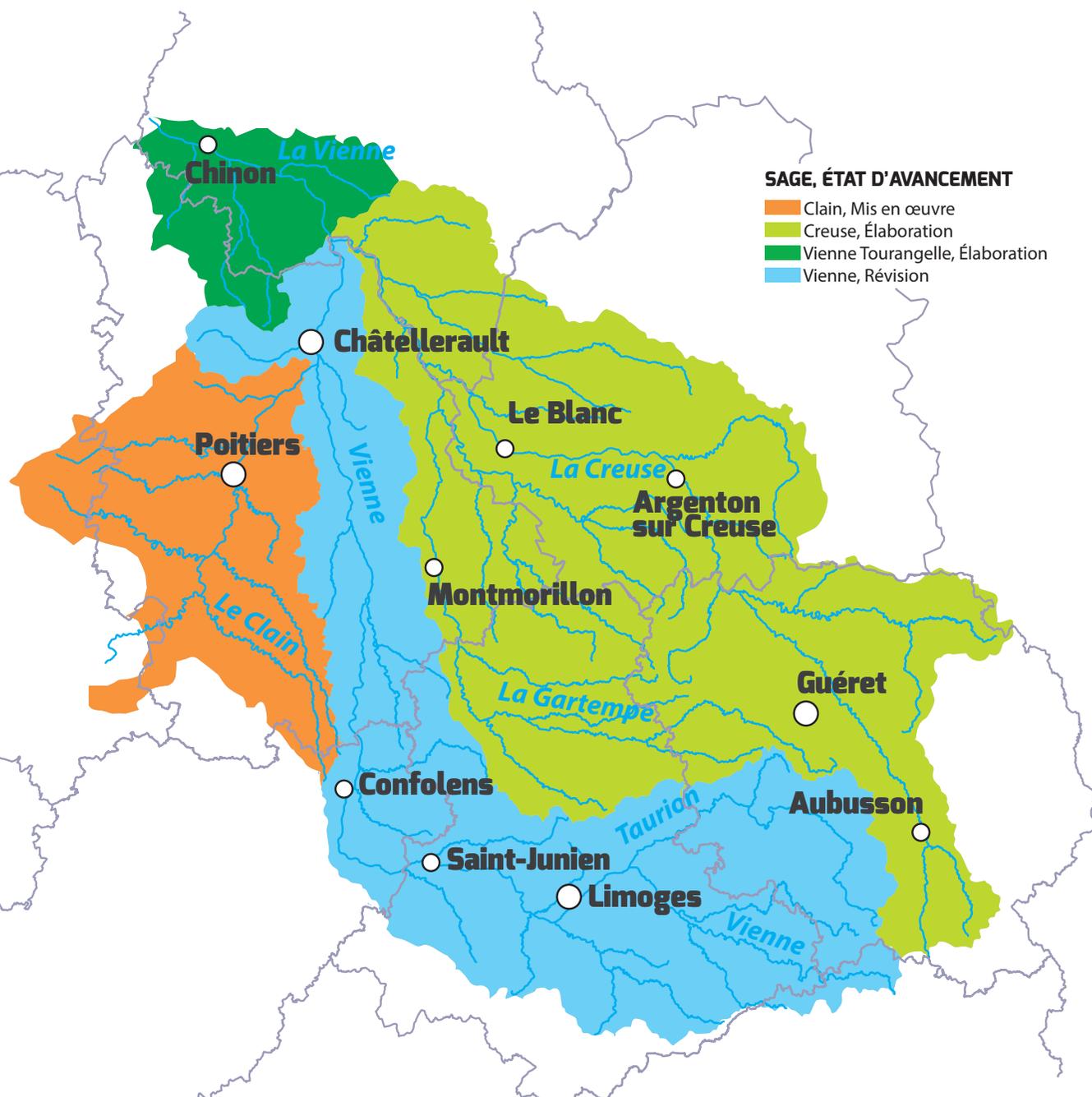
Depuis 2022, l'établissement structure un programme d'accompagnement des communes et intercommunalités en matière de sobriété.

Ce dispositif, appelé à se déployer pleinement à partir de 2025, propose un appui « clé en main » pour réduire les consommations d'eau dans les bâtiments publics (écoles, équipements sportifs), les espaces verts et les infrastructures collectives. 14 collectivités (7 communes, 7 intercommunalités) ont déjà été accompagnées, avec des réductions potentielles allant jusqu'à 30%.

L'EPTB est également engagé dans le projet européen NATALIE (2023-2028), coordonné par l'OIEau et financé par l'Union Européenne au travers du programme-cadre Horizon Europe. Ce projet mobilise 43 partenaires européens pour tester des Solutions Fondées sur la Nature (SFN), telles que la restauration de zones humides, l'effacement d'étangs en barrage et la neutralisation de drains, afin d'améliorer la disponibilité de la ressource.

Dans ce cadre, l'EPTB mène un projet de suppression d'un ensemble d'étangs récemment acquis à Auriat. Des stations de mesure ont été installées pour suivre les débits en amont et en aval des ouvrages, et des inventaires de la faune et de la flore ont été réalisés. Une vidéo, partagée en fin d'année 2024, présente les grandes lignes du projet NATALIE et les actions engagées sur le bassin de la Vienne.

Les SAGE en action



PRÉSENTATION DES 4 SAGE

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des dispositifs de planification locale visant à organiser, sur le long terme, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Supervisés par une Commission Locale de l'Eau (CLE), ils s'élaborent à l'échelle de bassins versants, en associant collectivités, services de l'État, usagers et acteurs socio-économiques.

L'élaboration et la mise en œuvre des SAGE s'appuient sur un processus de concertation locale. Ils permettent de mieux connaître les caractéristiques des territoires, de partager les enjeux liés à la ressource, et de définir des actions concrètes en faveur des milieux aquatiques. Ces actions sont, pour la plupart, déployées via des contrats territoriaux.

L'EPTB Vienne est la structure porteuse de quatre SAGE : Vienne, Creuse, Clain et Vienne Tourangelle. Il en assure l'animation technique et institutionnelle, favorise les synergies entre les démarches et contribue à mutualiser les connaissances produites. Ce rôle transversal renforce la cohérence d'ensemble de la politique de l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne.

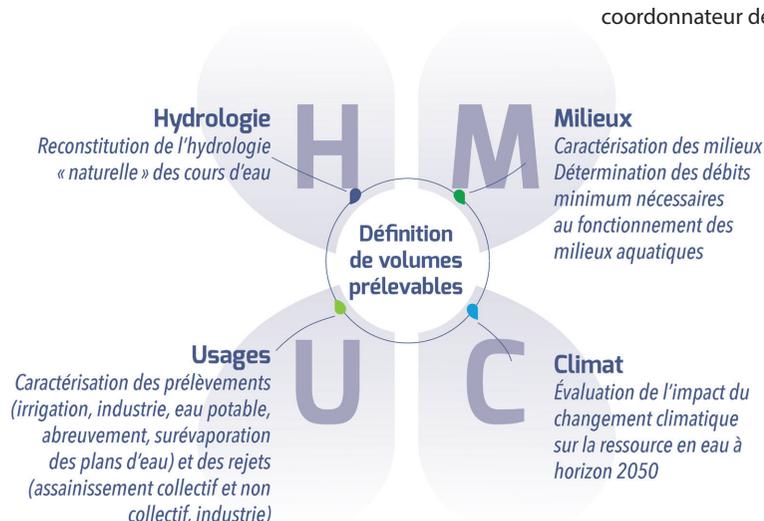
Focus sur les études HMUC

Dans un contexte de diminution progressive de la ressource en eau disponible en période estivale, accentuée par les effets du changement climatique, la gestion équilibrée de cette ressource devient un enjeu majeur pour les territoires. Les SAGE intègrent cette nécessité en s'appuyant sur les études dites HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) pour structurer l'allocation anticipée de l'eau entre les différents usages.

Cette approche repose sur une double logique de gestion :

- Structurale, à travers la définition de volumes prélevables attribués à chaque catégorie d'usagers (domestiques, agricoles, industriels)
- Conjoncturelle, en période de crise, prenant en compte les besoins biologiques des milieux aquatiques

Encadrée par le Code de l'environnement, cette organisation s'appuie sur la compétence des commissions locales de l'eau (CLE), qui fixent les volumes prélevables à l'échelle de chaque SAGE. Une fois validés, ces volumes font l'objet d'un arrêté du préfet coordonnateur de bassin, qui les rend exécutoires.



Trois études HMUC sont en cours ou finalisées sur le bassin de la Vienne. L'étude HMUC du bassin de la Creuse est validée. Celle du Clain est également achevée. Présentée à la CLE en septembre, la validation est prévue pour juin 2025.

Enfin, l'étude menée sur la Vienne et la Vienne tourangelle a franchi une première étape avec la validation de l'état des lieux en juin 2024. La seconde phase, consacrée à l'évaluation et à la répartition des volumes prélevables, est en cours.

LES OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance de la ressource en eau
- Organiser le partage de l'eau entre les usages tout en assurant le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Proposer des seuils de gestion en cas de sécheresse en rivière et en nappe souterraine
- Anticiper les effets du dérèglement climatique et identifier les besoins d'adaptation afin de prévenir les conflits d'usage.

Phase 1

Diagnostic du territoire sur les 4 volets Hydrologie, Milieux, Usages, Climat

Phase 2

Croisement des 4 volets H.M.U.C et détermination des volumes prélevables tous usages confondus

Phase 3

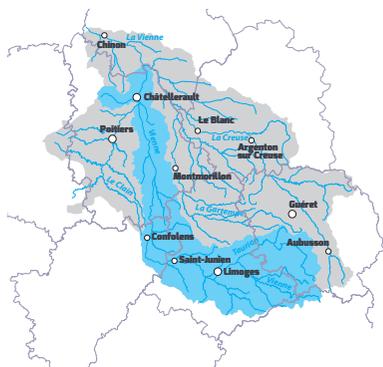
Répartition des volumes prélevables entre les usages, proposition des seuils de gestion en cas de sécheresse, proposition d'actions et d'adaptation.



L'étude HMUC Vienne et Vienne Tourangelle est réalisée en régie. Ce mode opératoire permet à l'établissement d'acquérir une connaissance fine des problématiques quantitatives du territoire et offre une souplesse pour intégrer des approfondissements spécifiques demandés par les acteurs du territoire.

Aurélien, chef de projet études HMUC





■ Les chiffres clés du SAGE Vienne

 **310** communes

 **2** régions

Nouvelle-Aquitaine,
Centre-Val de Loire

6 départements

Charente, Corrèze,
Creuse, Vienne,
Indre-et-Loire,
Haute-Vienne

Superficie

 **7 061** km²

Date de l'arrêté du périmètre

30 juin 1995

Date de l'arrêté d'approbation du SAGE après la 1^{re} révision

8 mars 2013

540 114 habitants
(en 2021)

 **51** habitants / km²

 **60** membres de la CLE

SAGE Vienne

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la Vienne

En complément de la mise en œuvre courante des dispositions du SAGE Vienne, l'élaboration en régie de l'étude HMUC Vienne - Vienne tourangelle et la poursuite de la deuxième révision du SAGE constituent les principaux axes de travail engagés en 2024.

RÉVISION DU SAGE VIENNE

Dans le cadre de la révision du SAGE Vienne, plusieurs temps forts de concertation ont été organisés en 2024. Trois commissions géographiques se sont tenues à l'automne, réunissant l'ensemble des structures locales concernées. Ces rencontres ont permis d'échanger autour des principaux enjeux du territoire, des objectifs à poursuivre et des leviers d'action à mobiliser.

Les contributions issues de ces échanges ont été synthétisées autour de six thématiques principales : gestion quantitative de la ressource, résilience des milieux, gestion des plans d'eau, qualité de l'eau, habitats et biodiversité, et activités agricoles. Ces éléments viendront alimenter le futur Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) ainsi que les dispositions du prochain SAGE.

En parallèle, l'état des lieux du SAGE a été actualisé et validé par la CLE. Ce travail, réalisé avec l'appui d'un stagiaire de Master 2 sur une période de six mois, repose sur la consolidation des données disponibles et l'intégration des résultats des études menées sur le territoire ces dernières années. L'actualisation croise ces éléments avec le bilan de mise en œuvre du SAGE 2013-2023, validé courant 2024. Elle constitue une base de réflexion partagée pour redéfinir les enjeux stratégiques du futur document.





ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

L'EPTB Vienne poursuit par ailleurs la mise en œuvre des préconisations du SAGE en matière de préservation des zones humides. En 2024, l'établissement a poursuivi la diffusion de l'inventaire des zones à dominante humide auprès des communes et des structures intercommunales.

Outre l'inventaire en tant que tel, différents outils sont mis à disposition : guide d'intégration dans les documents d'urbanisme, règlement type à intégrer dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), cartographies de repérage. L'objectif est

de faciliter la prise en compte réglementaire des milieux dans les documents de planification, ainsi que dans les projets d'aménagement.

En 2024, dix structures (collectivités ou bureaux d'études) ont sollicité ces données dans le cadre de projets de territoire, de révisions de documents d'urbanisme ou d'études d'impact. Cette diffusion ciblée contribue à l'appropriation locale des enjeux liés aux zones humides, en articulation avec les objectifs du SAGE.

PARTENARIAT SCIENTIFIQUE MIEUX COMPRENDRE LES TÊTES DE BASSIN POUR ADAPTER LA GESTION

Afin de renforcer la connaissance hydrologique des têtes de bassin de la Vienne, l'EPTB Vienne a engagé un partenariat de recherche et développement avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Ce partenariat vise à caractériser finement le fonctionnement hydrologique des têtes de bassin versants, dans une logique d'adaptation au changement climatique. En 2024, des équipements de mesure ont été installés sur 24 sites représentatifs pour suivre les débits. Trois campagnes de jaugeages ont été réalisées entre juillet et septembre.

En complément, douze sondes piézométriques ont été déployées sur le territoire en septembre 2024. Ces dispositifs permettront de mieux comprendre les interactions entre les eaux superficielles et souterraines, et d'alimenter un modèle hydrologique pour comprendre le fonctionnement.

L'avancement du projet a été présenté dans deux instances du programme "Sources en action" : la commission scientifique du 30 mai à Sauviat-sur-Vige et le comité de pilotage du 18 décembre à Eymoutiers.

3 réunions de la CLE, ainsi qu'une **réunion pédagogique** à destination des membres du collège des élus

Révision

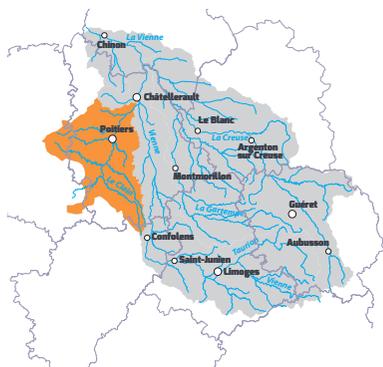
20 avis émis

PUBLICATION en 2024

Lettre d'information n° 21

RÉVISION DU SAGE





Les chiffres clés du SAGE Clain

142 communes

3 départements
Vienne, Deux-Sèvres, Charente

Superficie
 2 882 km²

Date de l'arrêté du périmètre
27 janv. 2009

308 744 habitants (en 2021)

94 habitants / km²

54 membres de la CLE

SAGE Clain



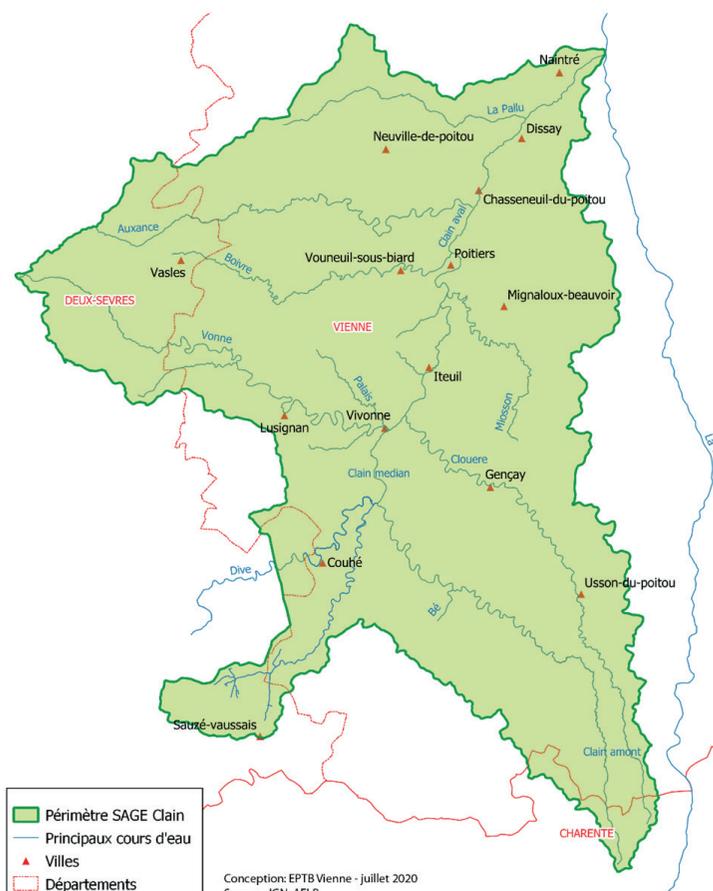
En 2024, trois actions structurantes ont marqué la mise en œuvre du SAGE Clain : la publication d'un guide pour l'intégration du SAGE dans les documents d'urbanisme, l'élaboration d'une stratégie de gestion du ruissellement et de l'érosion, et la réalisation du bilan de mise en œuvre du SAGE, en vue de sa révision.

UN GUIDE POUR ARTICULER URBANISME ET GESTION DE L'EAU

Afin d'accompagner les collectivités dans l'intégration des objectifs du SAGE Clain dans leurs documents d'urbanisme, un guide méthodologique a été élaboré en 2023-2024. Ce document répond à la disposition 10B-2 du SAGE, qui demande l'élaboration d'un guide afin d'accompagner les collectivités dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale, PLUi – Plan Local d'Urbanisme intercommunal) avec les orientations du schéma.

Ce guide a été conçu comme un outil d'aide à la décision pour les services instructeurs et les collectivités compétentes. Il a fait l'objet d'une relecture partenariale associant les services de l'État ainsi que deux collectivités pilotes, engagées respectivement dans l'élaboration d'un SCoT et d'un PLUi.

Périmètre du SAGE Clain



VERS UNE STRATÉGIE CONCERTÉE DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT

Dans une logique de coordination territoriale, l'EPTB Vienne a engagé en 2024 l'élaboration d'un plan de gestion des ruissellements sur le bassin du Clain, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, le Syndicat Clain Aval et le Syndicat Mixte des vallées du Clain Sud.

Ce travail s'inscrit dans l'orientation 2C du SAGE Clain, qui prévoit la limitation de l'érosion et des transferts de polluants par l'aménagement de l'espace. Les actions en cours visent notamment à inventorier et restaurer les éléments paysagers stratégiques, ainsi qu'à améliorer la qualité des sols pour freiner les phénomènes de ruissellement.

L'objectif de la démarche n'est pas de créer de nouveaux dispositifs, mais de fédérer les initiatives existantes portées dans le cadre des PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations), des Contrats Territoriaux Re-sources ou encore des CTMA (Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques).

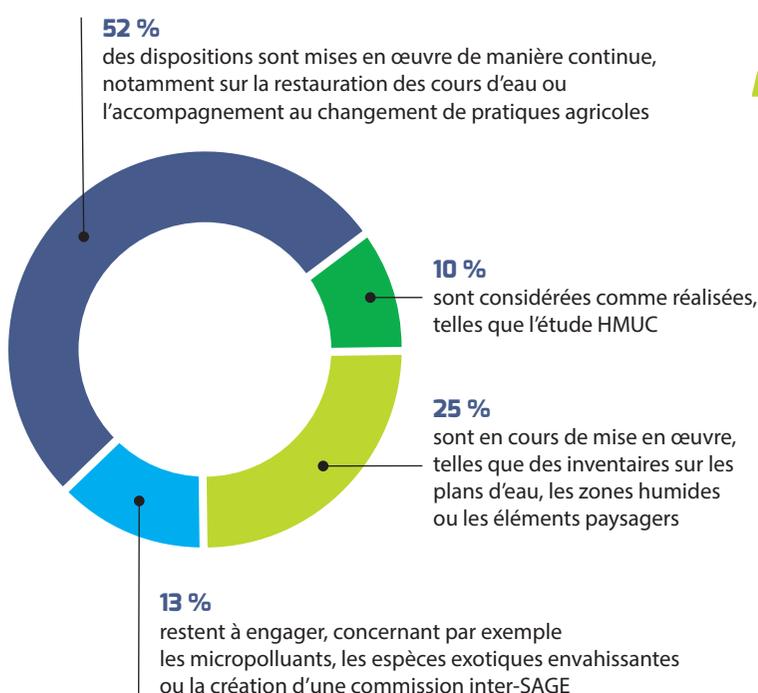
Le plan de gestion proposé vise à :

- Structurer une stratégie commune à l'échelle du bassin versant,
- Optimiser l'utilisation des financements disponibles,
- Éviter les redondances et concurrences d'actions entre structures partenaires.

Ce dispositif se veut un appui technique et stratégique pour la prise de décision locale en matière d'aménagement, de lutte contre l'érosion et de préservation de la biodiversité.

UN BILAN D'ÉTAPE POUR PRÉPARER LA RÉVISION DU SAGE

Dans la perspective de la révision du SAGE Clain, un bilan d'évaluation de sa mise en œuvre a été réalisé. Ce diagnostic a permis de mesurer l'état d'avancement des 60 dispositions du schéma et d'identifier les priorités d'actualisation. Les résultats du bilan font apparaître que :



La mise en œuvre du SAGE respecte globalement le calendrier initialement prévu : **90 % des dispositions sont conformes au planning**

3 réunions de la CLE
3 bureaux de la CLE

En cours de mise en œuvre.
En 2025, il va entrer dans une phase de révision partielle notamment pour intégrer les résultats de l'étude H.M.U.C

14 avis émis

PUBLICATIONS en 2024

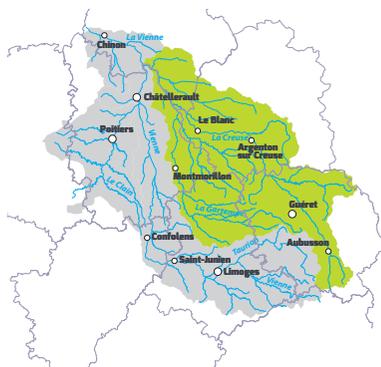


Guide d'aide à la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme



Lettre d'information n° 3





Les chiffres clés du SAGE Creuse

 **445** communes

 **3** régions

Nouvelle-Aquitaine,
Centre-Val de Loire,
Auvergne-Rhône-
Alpes

8 départements

Creuse, Indre, Haute-
Vienne, Vienne,
Indre-et-Loire, Allier,
Corrèze, Cher

Superficie

 **9 552** km²

Date de l'arrêté du périmètre

15 juillet 2019

250 000 habitants
(en 2021)

 **26** habitants / km²

 **69** membres de la CLE

SAGE Creuse



En 2024, l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Creuse a franchi plusieurs étapes structurantes : sur la base des contributions des acteurs du territoire, consolidation des orientations stratégiques et engagement de la formalisation du projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

VALIDATION DE LA STRATÉGIE

La CLE a validé en juin la stratégie, qui formalise la vision d'ensemble du SAGE à travers un scénario tendanciel. Ce scénario illustre l'évolution probable du territoire à moyen et long terme en l'absence de nouvelles mesures. Il met en évidence plusieurs déséquilibres : une accentuation des tensions quantitatives sur la ressource, une qualité dégradée sur certains secteurs, et une fragilisation des milieux aquatiques.

En réponse à ces constats, 67 objectifs stratégiques ont été définis, répartis autour de cinq axes structurants. Ces objectifs forment le socle des actions à engager dans le cadre du PAGD.

PRÉSENTATION DU PROJET DE PAGD

Le projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) a été présenté au Bureau le 9 octobre, puis à la CLE le 14 novembre 2024. Élaboré dans la continuité directe de la phase stratégique, le PAGD traduit les orientations en dispositions concrètes.

Au total, 63 dispositions ont été proposées. Elles sont juridiquement opposables aux pouvoirs publics : toute décision administrative ou projet local devra être compatible avec ces orientations. Le document met en transparence la déclinaison des cinq axes stratégiques en mesures concrètes, renforçant ainsi la cohérence entre diagnostic, stratégie et planification opérationnelle.





CONCERTATION THÉMATIQUE SUR LES DISPOSITIONS

Six commissions thématiques ont été réunies en fin d'année afin de discuter le contenu technique et opérationnel des dispositions envisagées :

- Quantité et Qualité amont
- Quantité et Qualité aval
- Milieux aval
- Milieux amont

Les échanges ont porté sur plusieurs aspects : recueil des attentes des acteurs pour chaque disposition, identification des leviers et actions concrètes à mettre en œuvre, et recherche de la plus-value effective du SAGE.

La concertation a également permis d'identifier certains points de désaccord à traiter ultérieurement en CLE, dans une logique de dialogue continu.

DÉCISION SUR LA GESTION DES VOLUMES PRÉLEVABLES

La CLE s'est réunie le 13 décembre pour aborder un point structurant : la modalité de gestion temporelle des volumes prélevables, dans un contexte de pression croissante sur la ressource. Cette décision s'inscrit dans le prolongement d'une étude conduite sur trois ans (HMUC Creuse), visant à optimiser la gestion structurelle de l'eau.

En mai 2023, la CLE s'était majoritairement exprimée en faveur d'une gestion mensuelle (82% des voix), contre 18% pour un regroupement des volumes sur deux sous-périodes. Toutefois, la Préfète Coordinatrice de Bassin a exprimé des réserves quant à l'application de la solution majoritaire, invoquant des contraintes techniques pour les services de l'État et des difficultés opérationnelles pour certains usagers.

Lors de la réunion la CLE a pris acte du choix de la Préfète : regrouper les volumes estivaux prélevables en deux sous-périodes (avril à juin / juillet à octobre) Toutefois des points de désaccords tant sur la remise en cause de recommandations scientifiques que sur le contournement d'une décision de la CLE ont été exprimés.



4 réunions de la CLE
1 bureaux de la CLE



• **Validation du Scénario tendanciel**
en juin 2024

• **Validation de la stratégie**
en juin 2024



3 avis émis

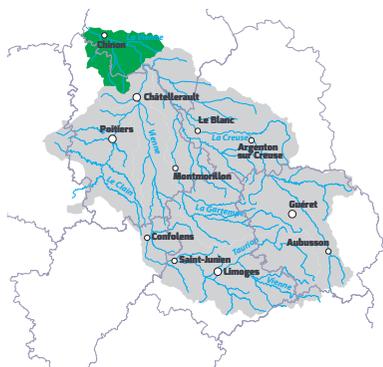
PUBLICATION en 2024



Lettre d'information n° 7

ÉLABORATION DU SAGE





Les chiffres clés du SAGE Vienne Tourangelle

 **107** communes

 **3** régions
Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire

3 départements
Indre-et-Loire, Vienne, Maine-et-Loire (à la marge)

Superficie
 **1 310** km²

Date de l'arrêté du périmètre
2 mars 2021

Date de l'arrêté de composition de la CLE
9 juin 2023

69 222 habitants (en 2021)

 **41** habitants / km²

 **56** membres de la CLE

SAGE Vienne Tourangelle



La phase d'élaboration du SAGE Vienne Tourangelle se poursuit. Objectif : valider la stratégie en septembre 2025. L'année 2024 a été marquée par la finalisation et la validation du scénario tendanciel, le lancement d'une concertation sur les leviers d'action, l'avancement de l'étude HMUC, ainsi que la poursuite du suivi scientifique sur les cyanobactéries.

VALIDATION DU SCÉNARIO TENDANCIEL

Dernière étape de l'état des lieux réglementaire du SAGE, le scénario tendanciel permet d'évaluer si les tendances actuelles et les projets en cours sont suffisants pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau du territoire. Ce scénario a été élaboré à partir des données disponibles et d'entretiens réalisés avec les acteurs locaux.

Soumis à concertation écrite, présenté en réunion de bureau puis en CLE, le document a été validé le 5 novembre 2024. Cette validation marque la fin de la phase de diagnostic et ouvre la voie à la définition de la stratégie pour 2025.

UNE CONCERTATION ÉLARGIE

Dans le prolongement du scénario tendanciel, une phase de concertation s'est tenue entre septembre 2024 et janvier 2025 pour identifier des solutions susceptibles d'infléchir les tendances observées.

Deux temps forts ont jalonné cette démarche :

- Une Commission Locale de l'Eau élargie à l'automne, rassemblant un panel élargi d'acteurs du territoire, a permis de recueillir 240 contributions sur les pistes d'actions envisageables.
- Une consultation dématérialisée, organisée à la suite, a généré 494 contributions supplémentaires, consolidant ainsi les priorités exprimées.

Ces apports alimentent les travaux d'écriture de la stratégie du SAGE, en cours d'élaboration.



CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE : VALIDATION DE L'ÉTAT DES LIEUX (PHASE 1) DE L'ÉTUDE HMUC

La première phase de l'étude HMUC Vienne – Vienne Tourangelle a été validée par la CLE en juin 2024. **Conduite sur une période de 18 mois**, cette étape visait à établir un diagnostic partagé de la ressource en eau. Elle s'est appuyée sur un important travail de collecte de données, des campagnes de mesures hydrologiques, ainsi que sur des modélisations climatiques et hydrologiques.

Les résultats de cette phase fournissent une base de référence nécessaire pour l'élaboration des mesures de gestion. **La synthèse pédagogique est accessible sur le site de l'EPTB Vienne.**



Synthèse pédagogique - état des lieux HMUC Vienne - Vienne Tourangelle

Réunions techniques

13 réunions dont 8 réunions techniques.

Commissions locales

4 réunions de Commissions Locales de l'Eau

Présentation aux irrigants

1 réunion de présentation aux irrigants

Remarques traitées

112 remarques aux questions des acteurs ont été traitées

SUIVI DES CYANOBACTÉRIES

Depuis 2021, un suivi des cyanobactéries benthiques est mis en œuvre sur la Vienne Tourangelle dans le cadre du SAGE. Animé par l'EPTB Vienne, il mobilise huit structures partenaires et vise à améliorer les connaissances sur l'ampleur du développement et sur les cyanobactéries de l'axe Vienne. Le suivi débute chaque année avec le développement des cyanobactéries et s'interrompt à leur dégradation.

En 2024, les conditions météorologiques et hydrologiques peu favorables ont limité leur développement : le suivi n'a pu être engagé qu'en juillet et s'est achevé fin août. Pour la première fois, des prélèvements de biofilms ont été réalisés et analysés, permettant d'identifier les espèces présentes et d'évaluer leur potentiel toxique. Ces données viennent renforcer la connaissance nécessaire à une gestion adaptée du risque.



4 réunions de la CLE
1 bureau de la CLE



• **Validation du Scénario tendancier**
le 5 novembre 2024, travail sur la stratégie en cours (2 CLE, 1 réunion de bureau)

• **Validation de la stratégie**
prévue pour septembre 2025



2 avis émis

PUBLICATION en 2024



Lettre d'information n° 4

ÉLABORATION DU SAGE



Prévention des inondations

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne – Clain entériné en 2023 poursuit son déploiement sous la coordination de l'EPTB Vienne. Ce dispositif vise à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux inondations en soutenant des actions partenariales à l'échelle locale. L'année 2024 a été marquée par une montée en puissance de la mise en œuvre des actions, notamment en matière de sensibilisation, d'aménagements liés au ruissellement et de services mutualisés proposés aux collectivités.



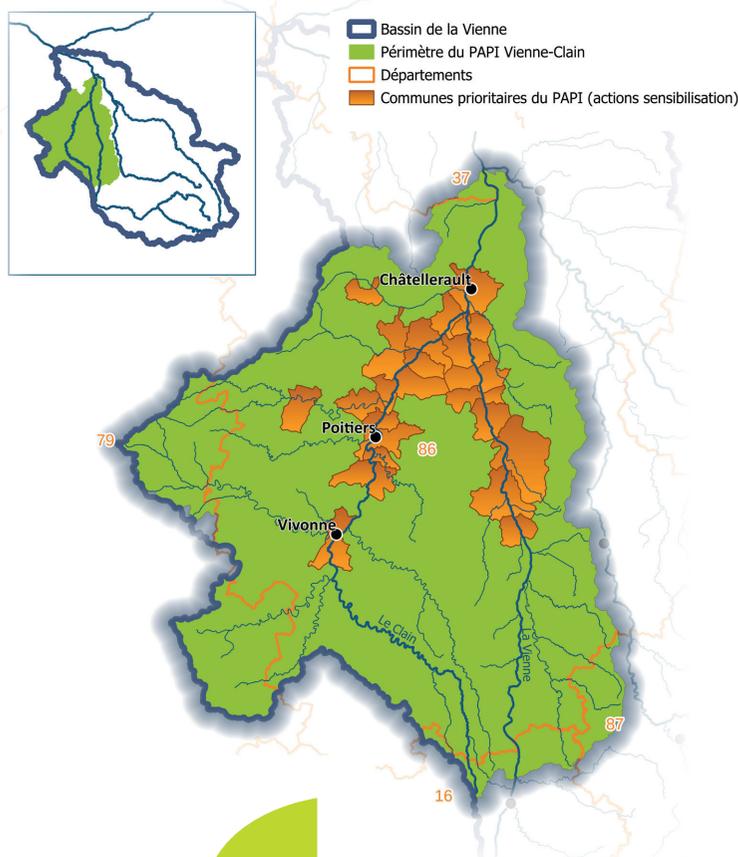
PILOTAGE DU PROGRAMME : UNE COORDINATION RENFORCÉE

L'EPTB Vienne assure la coordination du PAPI Vienne – Clain. Le comité technique regroupant les porteurs de projets s'est réuni le 8 mars 2024, poursuivant la dynamique de gouvernance partagée. À la fin de l'année, environ 50 % des actions inscrites au programme sont engagées. Pour les actions directement portées par l'établissement, le taux de réalisation atteint 92 % par rapport aux prévisions 2024.

MOBILISATION DES COMMUNES PRIORITAIRES

Le programme s'étend sur un périmètre de 5400 km² comprenant 250 communes, dont 26 ont été identifiées comme prioritaires, car concentrant 85 % des habitants en zone inondable. L'EPTB Vienne a proposé à ces communes de s'engager via des conventions de partenariat, facilitant la mise en œuvre de plusieurs actions de sensibilisation :

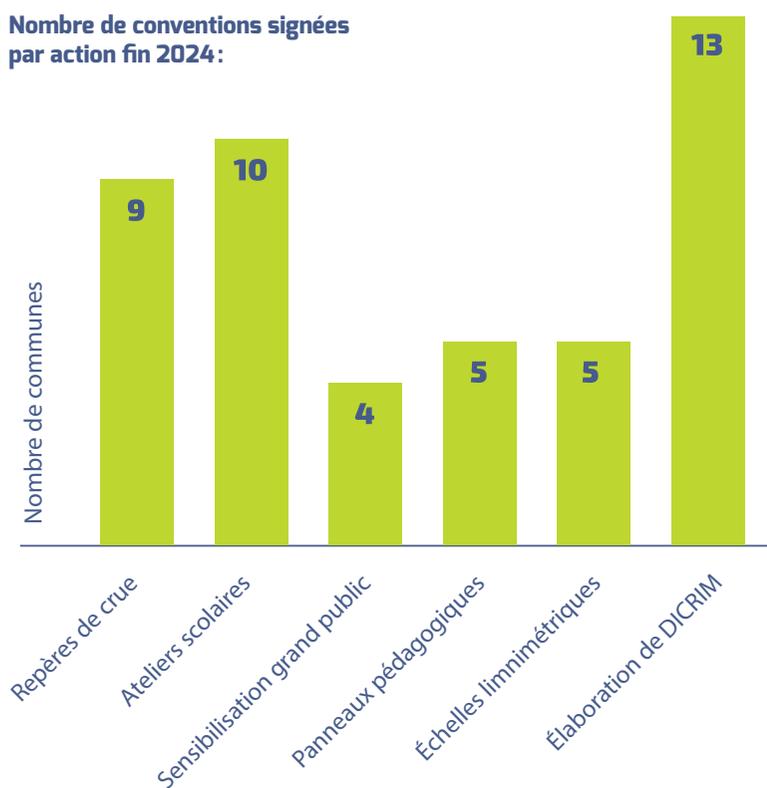
- Pose de repères de crue
- Ateliers pédagogiques à destination des scolaires
- Actions de sensibilisation du grand public
- Installation de panneaux pédagogiques
- Pose d'échelles limnimétriques



À la fin de l'année 2024, **62 % des communes prioritaires ont formalisé une convention avec l'EPTB.**

Ces conventions sont alignées sur la durée du PAPI, permettant le renouvellement annuel des actions, selon les choix de chaque commune. En complément, le même type de convention est proposé à l'ensemble des 136 communes du périmètre exposées au risque de débordement de cours d'eau, afin de les accompagner dans la réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Nombre de conventions signées
par action fin 2024 :



Ateliers pédagogiques à destination des scolaires



Photos : CPIE Seuil du Poitou



SERVICES MUTUALISÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre du PAPI, l'EPTB Vienne propose des prestations mutualisées à destination des communes, EPCI et syndicats de rivière, dans une logique de gain d'efficacité et de réduction des coûts. Ces services, encadrés par des conventions de partenariat, garantissent une expertise technique tout en favorisant la concertation locale.

Mise en œuvre des actions de sensibilisation au risque d'inondation

Identification des zones d'expansion des crues et des systèmes de protection contre les inondations pour le compte de la Communauté de communes Vienne et Gartempe

Réalisation de travaux de réduction des ruissellements sur deux bassins tests situés à Bonnes et Chauvigny, dans le cadre d'une délégation de compétence confiée par Grand Poitiers

Élaboration d'un plan de gestion des ruissellements à l'échelle du bassin du Clain, en partenariat avec le Syndicat Clain Aval (SCA) et le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS) ainsi que Grand Poitiers (délégation compétence PI)



Agir sur les ruissellements, c'est agir sur le grand cycle de l'eau, en transversalité sur plusieurs politiques publiques menées au niveau local et aux bénéfices de tous les usagers : réduction des inondations, amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité, recharge des nappes phréatiques. L'objectif recherché consiste à ralentir le cycle de l'eau en aménageant les bassins versants pour que l'eau puisse s'infiltrer au plus près de l'endroit où elle tombe.

*Fredy Poirier,
Vice Président
Grand Poitiers
Agriculture
Alimentation
et GEMAPI*

En lien direct avec les Collectivités territoriales et les Syndicats de rivières, l'approche de l'EPTB Vienne vise à développer une stratégie à l'échelle des bassins versants pour identifier les secteurs prioritaires sur lesquels les efforts doivent se concentrer, mais également à réaliser des actions concrètes d'hydrauliques douces en implantant notamment des haies, des fascines ou des mares tampons



RUISSELLEMENTS : UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU RISQUE

Deux bassins tests en aménagement

Sur les bassins versants tests de Bonnes et Chauvigny, les travaux préparatoires ont progressé tout au long de l'année 2024. Les principales étapes réalisées sont les suivantes :

- Analyse de la faisabilité des aménagements, basée sur des données de terrain et une étude cartographique
- Réalisation d'un reportage photographique et de visites pour mieux comprendre les dynamiques hydrauliques locales
- Analyse foncière des zones à enjeux
- Lancement de la concertation avec les acteurs concernés
- Rédaction du dossier d'autorisation (DIG)



Vers un plan de gestion des ruissellements

En parallèle, une méthode de hiérarchisation des secteurs à enjeux a été déployée en 2024. Celle-ci repose sur une analyse croisée des risques d'érosion, de transfert de pollutions diffuses et d'inondation par ruissellement. Une enquête communale a été menée auprès de 135 communes, avec un taux de réponse de 70 %. Parmi elles, 25 ont signalé au moins un épisode d'inondation par ruissellement.

Ces éléments ont permis d'identifier 71 bassins versants concernés, couvrant une superficie de 972 km², répartie sur les territoires de Grand Poitiers, du SCA et du SMVCS. Les résultats de cette démarche alimenteront le plan de gestion attendu pour fin 2025, qui visera à localiser les aménagements de type hydraulique douce à mettre en œuvre, accompagnés d'un chiffrage prévisionnel. L'objectif est d'intégrer ce plan dans un avenant au PAPI, afin d'obtenir des financements pour les aménagements à partir de 2026.

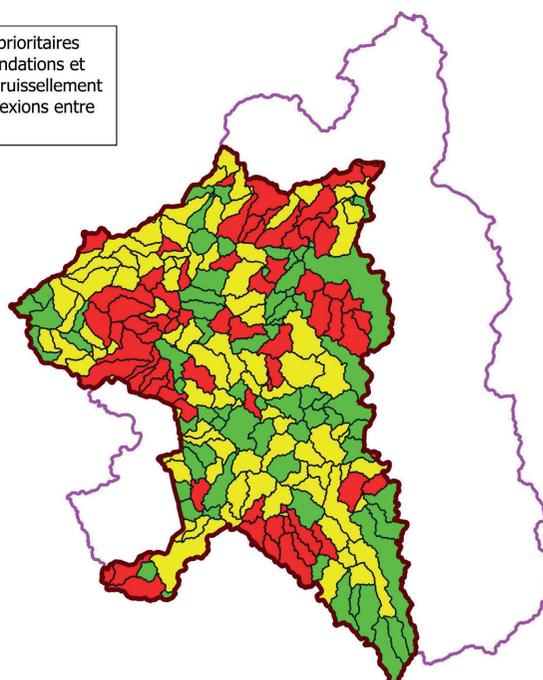
Carte des sous bassins prioritaires vis à vis des risques inondations et transfert de polluants par ruissellement intégration des interconnexions entre bassins



Légende :

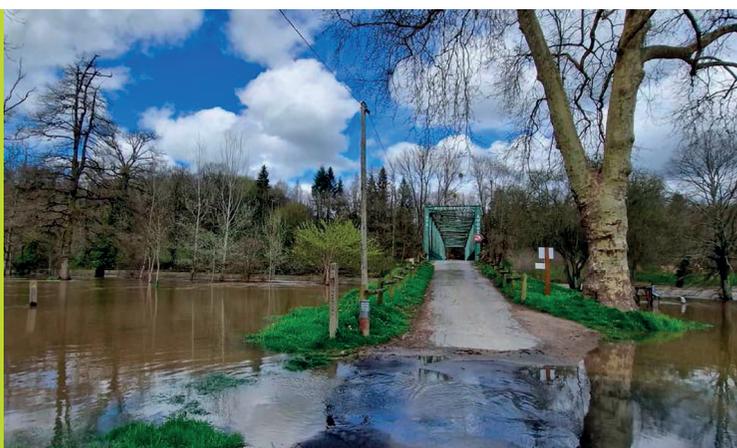
- ▭ Périmètre PAPI Vienne-Clain
 - ▭ Périmètre SAGE Clain
 - ▭ Sous bassin homogène PAPI Vienne-Clain
- Risque inondation et transfert de polluants
- ▭ Faible (103)
 - ▭ Moyen (103)
 - ▭ Fort (76)

0 10 20 km



CRUE DE MARS 2024 : RETOUR D'EXPÉRIENCE

La crue survenue en mars 2024 a donné lieu à une analyse spécifique, réalisée par l'EPTB Vienne. Cette étude a porté sur la genèse de l'évènement et les niveaux atteints, permettant d'enrichir les bases de données hydrologiques locales. Les principaux résultats ont été diffusés via la newsletter de l'établissement en avril 2024.



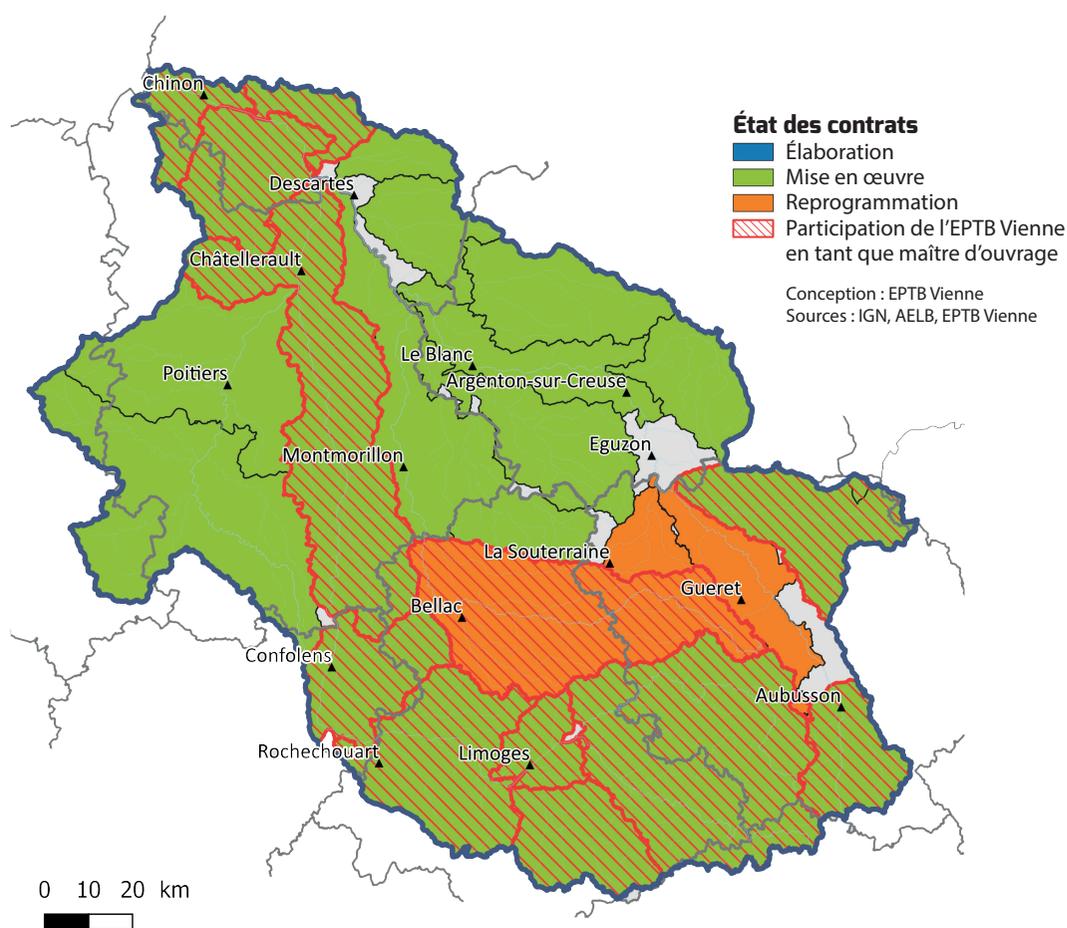
Territoires engagés (CT)

Les contrats territoriaux sont des outils partenariaux destinés à mettre en œuvre des actions concrètes de restauration des milieux aquatiques (contrats territoriaux milieux aquatiques) ou des démarches de réduction des pollutions diffuses (programmes Re-Sources). Ces outils permettent de mobiliser des financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre des contrats territoriaux, l'EPTB Vienne intervient à plusieurs niveaux :

- 1 Suivi, dispense de conseils et veille à une bonne prise en compte des dispositions et règles des SAGE
- 2 Participation en tant que porteur de projets à la mise en œuvre d'actions ciblant particulièrement le volet quantitatif de la ressource en eau
- 3 Dans le cas du programme Sources en action, coordination aux côtés du PNR Millevaches en Limousin du contrat territorial

CONTRATS TERRITORIAUX MULTI-THÉMATIQUES OU MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN DE LA VIENNE.



LES ÉVÉNEMENTS 2024





CONTRAT TERRITORIAL SOURCES EN ACTION (SEA) 2024-2026

■ Les chiffres clés

Budget prévisionnel
6 millions d'euros

Environ
10 ETP par an

20 maîtres d'ouvrage

5 financeurs

Un partenariat renouvelé pour préserver les têtes de bassin de la Vienne

Le contrat territorial Sources en action 2024-2026 a été signé en 2024 par le Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin, l'EPTB Vienne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il constitue le troisième programme engagé sur ce territoire après ceux de 2011 et 2017. Il vise la préservation et la restauration des milieux aquatiques en tête de bassin de la Vienne, depuis sa source en Corrèze, dans un territoire reconnu pour sa richesse écologique : 3 000 kilomètres de cours d'eau et 11 % de zones humides.

Le programme 2024-2026 s'inscrit dans la continuité des précédents, avec des objectifs renforcés autour de trois priorités :

- L'adaptation au changement climatique,
- La restauration de la continuité écologique,
- La gestion de la ressource en eau en lien avec les pratiques sylvicoles.

Le contrat est porté conjointement par le PNR de Millevaches en Limousin et l'EPTB Vienne, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne, en lien avec une vingtaine de partenaires maîtres d'ouvrage. Ces derniers sont mobilisés autour d'un programme d'actions concrètes : travaux de gestion des berges, réduction des impacts agricoles et forestiers, gestion quantitative de la ressource, campagnes de sensibilisation.

Le budget prévisionnel du contrat s'élève à 6 millions d'euros, dont 50% financés par l'Agence de l'eau. Un dispositif de suivi est prévu afin d'ajuster les interventions en fonction de leurs effets sur les milieux aquatiques.



PREMIÈRES OPÉRATIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT SOURCES EN ACTION

• Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Roc (Doms - 87)

Une première action a été conduite sur le ruisseau du Roc, affluent de la Combade, sur la commune de Doms (Haute-Vienne).

À l'initiative de l'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) du bassin de la Combade, le projet a bénéficié d'un accompagnement financier et technique de la Fédération départementale via le fonds d'actions AAPPMA, ainsi que du soutien du PETR Pays Monts et Barrages dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

Les travaux réalisés ont permis de rétablir la continuité écologique sur ce cours d'eau. Un suivi écologique est prévu pour évaluer l'impact de l'opération sur les populations piscicoles.

• Effacement de l'étang de Lacelle (Corrèze - 19)

À Lacelle, en Corrèze, la commune mène depuis 2021 une opération d'effacement d'un étang de 6 300 m² situé en barrage sur le ruisseau éponyme. Le plan d'eau, en situation de non-conformité réglementaire, représentait un obstacle majeur à la continuité écologique.

Le projet, inscrit dans une démarche partenariale au titre du contrat Sources en action, vise à restaurer les fonctionnalités écologiques du ruisseau et à recréer un espace favorable à la biodiversité.

Les travaux ont débuté en mai 2024 et se sont déroulés en deux phases. La première, achevée à la mi-juin, a consisté en la vidange de l'étang et l'arasement de la digue. Une phase de latence a été observée pendant l'été pour permettre le séchage des sédiments.

La seconde phase, réalisée à l'automne, a permis la création de mares, d'aménagements hydrauliques et d'un cheminement piéton.

Le projet a été accompagné d'un suivi écologique, notamment sur l'herpétofaune (amphibiens et reptiles), afin de garantir la compatibilité des interventions avec les enjeux de conservation des espèces. Une pêche de sauvegarde a également été réalisée par la Fédération de pêche de la Corrèze.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie globale de restauration de la continuité écologique et de réduction de l'impact des plans d'eau sur le bassin versant du ruisseau de Lacelle, identifié comme un territoire à forts enjeux environnementaux.



Gestion des étangs

UNE DÉMARCHE DE TERRAIN POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU BASSIN DE LA VIENNE

La nombre important d'étangs recensés est l'une des singularités du bassin de la Vienne. Ces aménagements, pour la plupart créés dans les années 60-80, ont des effets non négligeables sur les milieux aquatiques.

Pour répondre à cet enjeu, l'EPTB Vienne a engagé dès 2014 une « stratégie étangs ».

L'objectif : Limiter les impacts des étangs sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

Depuis son lancement, la stratégie s'appuie sur plusieurs leviers complémentaires :

- Réunions régulières d'un comité de suivi
- Animation d'un réseau de collectivités animatrices à l'échelle des territoires
- Organisation de formations et de journées d'échanges techniques
- Assistance-conseil auprès des porteurs de projets
- Communication adaptée aux enjeux locaux

Un dispositif d'aide à la suppression volontaire des plans d'eau est également en place depuis 2021. Il consiste à apporter aux propriétaires une assistance technique et administrative ainsi qu'une contribution financière, selon les critères d'éligibilité définis.

UNE DYNAMIQUE RENFORCÉE EN 2024

En 2024, l'animation de la stratégie a été réorientée afin de mieux cibler les territoires à enjeux et de renforcer les synergies avec les services de l'État, en particulier les directions départementales des territoires (DDT). Des coopérations renforcées ont ainsi été engagées sur certaines masses d'eau ou sous-bassins prioritaires, tels que la Mazelle, le Goire, ou le Pic, dans une logique de complémentarité des interventions.

Parallèlement, des moyens humains supplémentaires ont été mobilisés pour permettre une animation de terrain ciblée sur les plans d'eau identifiés comme prioritaires. Cette évolution s'est accompagnée d'un effort d'équipement, avec l'acquisition et l'installation de dispositifs de suivi (capteurs thermiques, stations hydrométriques), destinés à mieux évaluer les effets des aménagements réalisés.

L'année a également été marquée par l'appui apporté à plusieurs opérations concrètes de restauration hydromorphologique. Quatre projets de suppression de plans d'eau ont été accompagnés dans le cadre d'un partenariat réunissant la Fondation des pêcheurs, la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Creuse et la communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

NOMBRE D'ÉTANGS RECENSÉS SUR LE BASSIN DE LA VIENNE :

24 559, dont environ 27% présentent un usage économique ou d'intérêt général

DENSITÉ :

1,16 étangs au km²

SURFACE EN EAU CUMULÉE :

23 163 ha
(3 fois la ville de Limoges)

ESTIMATION DU VOLUME ANNUEL SURÉVAPORÉ

79 Mm³



Deux suppressions supplémentaires ont concerné des plans d'eau privés situés à Peyrilhac (Haute-Vienne), sur la masse d'eau de la Glayeule.

Enfin, en fin d'année, le comité technique dédié à la stratégie s'est réuni à Lussac-les-Châteaux (Vienne), réunissant 34 participants autour d'un retour d'expérience et d'un point d'étape sur les travaux en cours.



L'EPTB VIENNE

L'Établissement public territorial du bassin de la Vienne est un syndicat mixte ouvert regroupant plusieurs collectivités territoriales engagées dans la gestion concertée de la ressource en eau sur le bassin de la Vienne.

Il rassemble les Régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire, les Départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Creuse et de la Charente, des Deux Sèvres, ainsi que huit intercommunalités : les communautés urbaines Grand Poitiers et Limoges Métropole, les communautés d'agglomération Grand Châtelleraut et Grand Guéret, les communautés de communes Charente Limousine, Vienne et Gartempe, et l'EPAGE-SABV.



LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DE L'EPTB VIENNE



LA GOUVERNANCE

Le Comité syndical, organe délibérant de l'EPTB Vienne, est composé de **34 élus désignés** par les collectivités membres.

L'ÉQUIPE

L'EPTB Vienne dispose d'une équipe de **15 agents**, répartis entre le siège de Limoges et une antenne à Poitiers.

La répartition des effectifs est la suivante :

- Direction générale : **1 agent**
- Pôle administratif : **3 agents**
- Pôle communication : **1 agent**
- Pôle technique : **9 agents**
- Secteur Vienne amont / Creuse : **5 agents**
- Secteur Vienne aval / Clain : **4 agents**
- Projet Horizon Europe : **1 agent**

Liste détaillée de la gouvernance et organigramme de l'EPTB Vienne

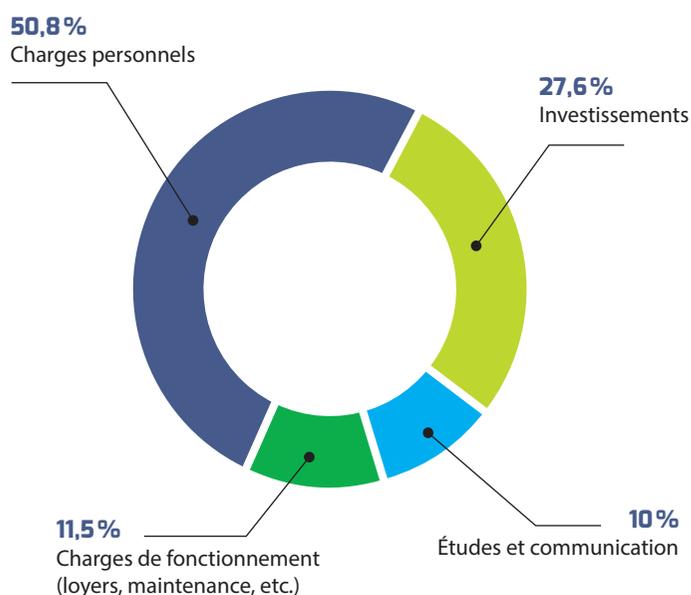
Bilan financier

En 2024, les dépenses de l'établissement se sont élevées à 1 667 095 €, tandis que les recettes ont atteint 2 015 246 €, dégageant un excédent de 348 151 €.

DÉPENSES

Les dépenses engagées par l'EPTB Vienne relèvent majoritairement de la section de fonctionnement. Elles couvrent notamment les charges de personnel, les charges à caractère général, ainsi que les études techniques et les actions de communication conduites au cours de l'année.

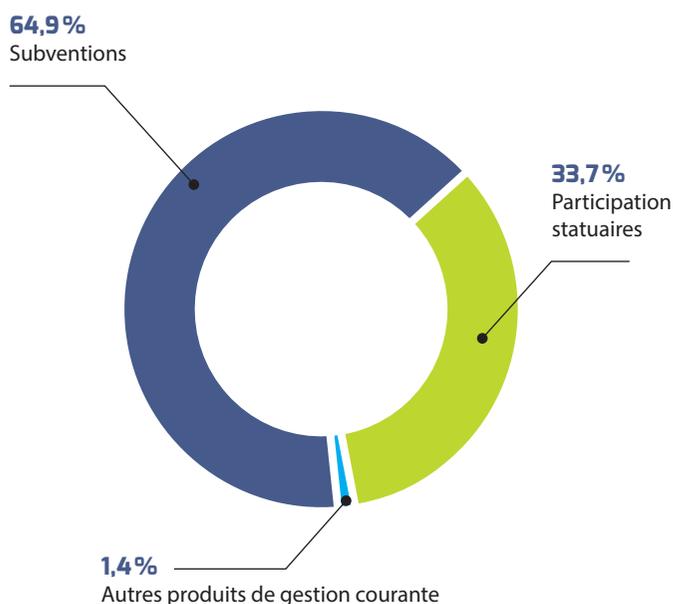
À ce titre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 262 737 €**.
Les dépenses d'investissement, quant à elles, atteignent **404 358 €**.



RECETTES

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne assure le financement de ses missions grâce aux contributions des collectivités adhérentes, ainsi qu'aux subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'État et l'Union européenne. L'établissement bénéficie également de recettes issues de prestations réalisées pour le compte de groupements de collectivités partenaires.

En 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées à **1 635 545 €**, tandis que les recettes d'investissement ont atteint **379 701 €**.



Communication et publication

Les sujets liés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont techniques et parfois complexes. L'EPTB Vienne mène une politique de communication qui vise à rendre ces thématiques accessibles à l'ensemble des publics concernés. La communication portée par l'EPTB Vienne s'inscrit dans une logique de service public, au croisement de la pédagogie, de la transparence et du partage de la connaissance.



UN SITE INTERNET MODERNISÉ

Le site eptb-vienne.fr est un élément central de notre communication numérique. Il présente les principales thématiques d'intervention de l'établissement, les programmes d'action en cours, ainsi que les actualités du bassin.

En 2024, le site a fait l'objet d'une refonte complète, de même que l'Observatoire du bassin, afin d'en améliorer la lisibilité, l'ergonomie et l'accessibilité.



DES SUPPORTS D'EXPOSITION AU SERVICE DE LA SENSIBILISATION

Pour accompagner les actions de sensibilisation à destination du grand public, l'EPTB Vienne met à disposition des structures organisatrices d'événements une série de supports pédagogiques. Trois expositions thématiques sont aujourd'hui disponibles :

- Une exposition principale composée de neuf panneaux abordant des sujets tels que les économies d'eau, les zones humides, les poissons migrateurs, la restauration de la morphologie des cours d'eau, les étangs et la prévention des inondations.
- Une seconde exposition de cinq panneaux est consacrée au risque inondation.
- En 2024, une nouvelle exposition constituée de deux panneaux a été créée. Elle traite des effets du changement climatique sur la ressource en eau sur le bassin de la Vienne et des solutions d'adaptation pour renforcer la résilience du territoire.



DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR MAINTENIR LE LIEN AVEC LES PARTENAIRES

Plusieurs canaux numériques ont été mobilisés au cours de l'année pour assurer une information régulière et ciblée.

La newsletter de l'EPTB Vienne a été diffusée à quatre reprises (janvier, avril, juillet et décembre). Elle permet de suivre l'actualité des projets portés par l'établissement. L'ensemble des éditions est consultable en ligne sur le site internet.

En 2024, 289 clics vers le site ont été comptabilisés depuis la newsletter.

La page LinkedIn de l'EPTB Vienne constitue un canal complémentaire, destiné à élargir la portée des publications et à valoriser les actions engagées. Des actualités y sont publiées régulièrement sur les avancées du territoire.

Une chaîne YouTube a été ouverte en 2024. Elle héberge notamment une vidéo de présentation sur l'impact quantitatif des plans d'eau, ainsi que la première vidéo d'une série autour du projet européen NATALIE à propos des Solutions fondées sur la Nature (SFN) pour l'adaptation au changement climatique.



PARTICIPATIONS À DES ÉVÉNEMENTS ET PUBLICATIONS

L'année a également été marquée par la participation de l'EPTB Vienne à plusieurs manifestations à portée professionnelle ou grand public :



- Intervention lors du séminaire de restitution des projets **EXPLORE 2** et **LIFE Eau et Climat** à Paris organisé par l'OiEau et l'INRAE.

- **Le grand Lab'eau 2024, organisé par Limoges Métropole :** l'EPTB Vienne a animé un stand pendant trois jours sur les solutions d'adaptation au changement climatique, avec un focus sur la gestion des plans d'eau. L'établissement est également intervenu lors d'une table ronde dédiée à ce sujet.
- Colloque « **60 ans de politique de l'eau** », organisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Limoges Métropole, avec l'appui de l'Office International de l'Eau : l'EPTB a contribué aux échanges en présentant sa stratégie d'adaptation au dérèglement climatique.
- **Assises de l'eau en Corrèze, consacrées à la présentation du plan départemental de gestion de l'eau :** l'EPTB Vienne y a présenté sa stratégie d'adaptation au changement climatique.

Plusieurs supports éditoriaux ont également été produits :

- ▶ Lettre d'information n°3 du SAGE Clain
- ▶ Lettre d'information n°7 du SAGE Creuse
- ▶ Lettre d'information n°21 du SAGE Vienne
- ▶ La lettre d'information n°4 du SAGE Vienne Tourangelle
- ▶ Lettre d'information Sources en Action
- ▶ Guide d'adaptation au changement climatique
- ▶ Guide d'urbanisme SAGE Clain
- ▶ Lettre PAPI Clain



PARUTIONS DANS LES MÉDIAS

Interview de Stéphane Lorient, directeur de l'EPTB Vienne dans l'émission Grand Angle sur France Bleu Limousin du 28 mai à la suite du séminaire « **Changement climatique et ressource en eau sur le bassin de la Vienne** »

Voir l'interview



Nouvelle République 86
13 septembre 2024

1^{er} février 2024, l'EPTB Vienne, en collaboration avec le PNR Millevalles, a participé à une **émission spéciale sur RCF RADIO Limousin**, à l'occasion de la **Journée Mondiale des zones humides**.

Voir l'émission



Interview de Jérémie Godet, président de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne dans le journal de France Bleu Poitou du 6 février au sujet de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat sur le bassin versant du Clain.

Voir l'interview



Glossaire

des termes techniques

CLE

Commission Locale de l'Eau

DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPAGE

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

EPCI

Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB

Établissement Public Territorial de Bassin

GeMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

HMUC

Hydrologie Milieux Usages Climat

PAPI

Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

PLU

Plan Local d'Urbanisme

PNR

Parc Naturel Régional

SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



Établissement Public Territorial
du Bassin de la Vienne

20 rue Atlantis
Parc ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex

Tél : 05 55 06 39 42
www.eptb-vienne.fr